



MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE
TECHNICIENS DE CATEGORIE B RELEVANT DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

EPREUVE TECHNIQUE :
**SPECIALITE CONTRÔLEUR DE LA SECURITE
DES NAVIRES**

Mardi 30 juillet 2019

(Durée : 3 heures – coefficient 5)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Matériel autorisé : aucun

Important :

- Tous documents personnels ou appareils électroniques non autorisés sont interdits.
- Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la copie d'examen. Toute mention d'identité, de signature, d'initiale ou de paraphe sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de votre épreuve.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner est considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant "copie blanche".

1) Décrire le rôle et les différents équipements qui sont installés dans le compartiment machine d'un navire de pêche de type palangrier. (10 points)

2) Donner la définition et citer les différentes fonctions du SMDSM.
Quelles sont les conséquences de son application sur la réglementation pour les navires de jauge égale ou inférieure à 160 tonneaux exploités en Polynésie française ? (10 points)